



VoIP : Tarifs à destination des clients finaux

Présentation des tarifs en vigueur pour les communications téléphoniques par IP (VoIP¹) sur le réseau Cyanet à partir du 1er janvier 2026. Les prix peuvent faire l'objet de révisions, conformément au contrat. La consommation est mesurée à la minute et facturée au prorata des secondes consommées. Les tarifs TTC sont calculés sur la base d'une TVA à 8,5%.

VERSION

DATE

AUTEUR

1.4

17/05/2026

Kevin Bataille

1 *Voice over IP / Voix sur IP*

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Communications à la minute.....	4
3. Abonnements mensuels.....	5
4. Services ponctuels & Matériels.....	6

1.Introduction

Ce document définit les tarifs des services et produits de communication sur IP NexusVoice de Cyanet par SIP. Cyanet est un opérateur de télécommunications et fournisseur d'accès à Internet basé à La Réunion et en France. Cyanet fournit des trunks C5 et des lignes SIP où sont livrés des numéros fixes de France (métropolitaine) ou Réunion.

La ligne SIP est à utiliser avec un téléphone compatible et le trunk C5 avec un IPBX. Sur ces canaux Cyanet livre des numéros géographiques et non géographiques (ex. 0262 et 0263 pour la Réunion). Ces numéros peuvent être associés chez le client final à des terminaux IP, des téléphones logiciels (*softphone*) ou dans le cas d'un trunk C5 à un IPBX (hébergé sur site ou en cloud). En plus de services proposés, le client peut demander l'installation des équipements et services sur site à la Réunion.

2.Communications à la minute

Sont présentés ici les tarifs à destination des numéros fixes et mobiles des pays éligibles. **Ces tarifs n'incluent pas les coûts vers des numéros spéciaux.** La consommation est mesurée à la minute et facturée au prorata des secondes consommées.

Communication à la minute				
Pays	Type de ligne	Code	Prix HT (€/min)	Prix TTC (€/min)
— France & Réunion				
France	Fixe	FR-1	0,040	0,043
France	Mobile	FR-2	0,069	0,075
Réunion (Île de la)	Fixe	RE-1	0,040	0,043
Réunion (Île de la)	Mobile	RE-2	0,069	0,075
— DOM				
Guadeloupe	Fixe	GP-1	0,069	0,075
Guadeloupe	Mobile	GP-2	0,080	0,087
Martinique	Fixe	MQ-1	0,069	0,075
Martinique	Mobile	MQ-2	0,080	0,087
Guyane Française	Fixe	GF-1	0,069	0,075
Guyane Française	Mobile	GF-2	0,080	0,087
Mayotte	Fixe	YT-1	0,080	0,087
Mayotte	Mobile	YT-2	0,080	0,087
— Océan Indien & International				
Maurice (Île)	Fixe et Mobile	MU	0,121	0,131

Madagascar	Fixe et Mobile	MG	0,483	0,524
Îles Salomon	Fixe et Mobile	SB	0,483	0,524
International (tous pays confondus)	Fixe et Mobile	INT	0,483	0,524

3. Abonnements mensuels

L'attribution des ressources VoIP implique des redevances récurrentes qui sont précisés ci-après. Le client a le choix de commander une ligne SIP unitaire à mettre en service sur le périphérique de son choix ou un trunk sur lequel sera routé ses numéros. Le client, s'il est identifié comme une Très Petite Entreprise (TPE) et selon son profil de consommation peut faire une demande de forfait « illimité ».

Abonnements mensuels			
Article	Description	HT/mois (€)	TTC/mois (€)
Trunk SIP (C5)	Interconnexion SIP VoIP → IPBX, consommation à la minute	14,99	16,26
Trunk SIP (C5) illimité	Interconnexion SIP VoIP → IPBX, appels illimités fixes et mobiles France et Réunion inclus	19,00	20,62
Numéro géographique	Location d'une ligne ou numéro géographique	5,00	5,43
Numéro non géographique	Location d'une ligne ou numéro non géographique	3,50	3,80

4.Services ponctuels & Matériels

L'accès aux services de **VoIP** est conditionné par l'attribution ou la portabilité d'un numéro, la location de ligne et d'éventuelles options complémentaires. L'attribution des ressources se fait sur demande écrite ou pour les partenaires par l'utilisation du portail client (Web ou API).

Services ponctuels			
Article	Description	HT (€)	TTC (€)
Portabilité géographique	Portage d'un numéro depuis un opérateur tiers	8,00	8,68
Numéro géographique (262)	Attribution d'un numéro géographique (262)	60,00	65,10
Numéro géographique (263)	Attribution d'un numéro géographique (263)	10,00	10,85
Numéro non géographique	Attribution ou portabilité d'un numéro (09)	8,00	8,68
Installation sur site	Installation à la Réunion de téléphone IP ou d'IPBX	120,00	130,20

Remarque : Les appels sortants à destination des services secours sont de facto identifiés et routés vers les centres d'appels de la Réunion. Si le client souhaite un routage alternatif, il est prié de contacter le support Cyanet à support@cyanet.fr y indiquant le numéro et le code INSEE de la commune où il souhaite que le routage soit associé.

Le client a le choix de mettre en service son propre matériel ou fait appel à des équipements validés par Cyanet. Sur demande et avis motivé, le client peut demander à faire valider la compatibilité ses produits.

Matériels			
Article	Description	HT (€)	TTC (€)
Passerelle VoIP 1 port (Grandstream HT801 V2)	Passerelle VoIP Grandstream — 1 port FXS	65,00	70,53
Passerelle VoIP 2 ports (Grandstream HT802 V2)	Passerelle VoIP Grandstream — 2 ports FXS	72,00	78,12
Poste IP Fanvil X301G	Téléphone IP Gigabit PoE, 2 lignes SIP	69,00	74,87
Poste IP Grandstream GHP621	Téléphone IP compact, 2 lignes SIP, PoE	62,00	67,27
Standard téléphonique Grandstream UCM6301	IPBX Grandstream — 500 utilisateurs, 75 appels	390,00	423,15

Historique des révisions

Indice	Date	Objet
1.0	07/07/2024	Création du document.
1.1	16/12/2024	Mise à jour 2025.
1.2	14/10/2025	Révision des tarifs.
1.3	03/12/2025	Complément d'informations et révision des tarifs régionaux.
1.4	17/05/2026	Mise à jour du modèle de document

CYANET

52 chemin hibon 97426 Trois-Bassins
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000€
Siège social : 52 chemin Hibon – 97426 Trois-Bassins
RCS Saint-Pierre de la Réunion : 948 063 367
TVA : FR54948063367 • APE : 6190Z